

# Municipalité de Saint-Albert



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Nathalie Beauchesne, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue le 6 juillet 2026 à 16 h 00, au 1245, rue Principale, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 181 858 (RUE DES PLAINES)**

Cette demande concerne la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 181 858 du cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Albert, et qui est située dans la zone résidentielle R-1.

La présente demande concerne une dérogation visant à autoriser un garage détaché construit dont la hauteur dépasse la hauteur de la résidence.

Selon les dispositions au Règlement de zonage 2017-02, La hauteur maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :

a) Dans les zones P, R, M et Vill, tout bâtiment accessoire ne peut avoir une hauteur supérieure à la hauteur du bâtiment principal. (Article 7.9)

La demande est donc conditionnelle à l'autorisation de déroger à la hauteur autorisée pour un bâtiment accessoire dans la zone R, sous réserve de conformité aux autres exigences réglementaires.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Albert, ce 29 mai 2026.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Nathalie Beauchesne', is written over a horizontal line.

Nathalie Beauchesne  
Directrice générale et greffière-trésorière